



La Sidra

DE LA SEMAINE

TSAV - PESSA'H

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Tsav

Le feu sur l'autel doit brûler constamment. On y fait brûler entièrement les différents sacrifices animaux et alimentaires.

Les Cohanim consomment la viande de certains sacrifices animaux et ce qui reste de l'offrande alimentaire. L'offrande de paix est mangée par celui qui l'a apportée, à l'exception de parties spécifiques, données au Cohen. La viande sainte des offrandes doit être consommée par des personnes en état de pureté rituelle, dans l'endroit saint qui leur a été désigné et à un moment spécifique.

Aharon et ses fils restent dans l'ancre du Sanctuaire pendant sept jours, au cours desquels Moché les initie à la prêtrise.

Pessa'h

Faire de la Mitsva une part de nous-mêmes

Les Mitsvot (commandements) associées à une fête sont profondément liées à son thème essentiel. Par exemple, Pessa'h nous permet de vivre un exode d'Égypte personnel en transcendant nos limites individuelles. De la même façon, D.ieu nous donne la Mitsva de consommer de la Matsa pour nous aider à interioriser cette expérience. En effet, notre alimentation est assimilée par notre corps pour devenir une partie intégrante de notre être.

Pour comprendre la signification de la Matsa, il convient de la comparer au 'Hamets (le levain). Le 'Hamets qui gonfle quand il lève symbolise l'égoïsme, le contentement de soi et l'orgueil. La Matsa, qui reste plate et sans prétention, reflète l'humilité désintéressée.

Cette idée se trouve également dans la description que dresse la Torah de la Matsa comme « le pain du pauvre » : un homme pauvre est humble et sans arrogance.

Manger « le pain du pauvre » réduit nos tendances égoïstes. La Hala'ha (code de lois juives) exprime cette idée. Il n'est pas question de 'Hamets dans la Matsa Achira (littéralement : « la Matsa riche » faite de farine et de liquides autres que l'eau ; par exemple la Matsa aux œufs). Cependant, on ne peut l'utiliser pour accomplir la Mitsva de manger de la Matsa. Puisqu'il ne s'agit pas de « pain de

Suite en page 2

Jeudi soir 25 mars : recherche du 'Hamets à partir de 19h 50

Vendredi 26 mars : on brûle le 'Hamets avant 11h 45

Samedi 27 mars : On arrête de manger le 'Hamets à 10h 45

et on élimine le 'Hamets restant en récitant le second Kol 'Hamira avant 11h 45

(Horaires valables pour l'Ile-de-France)

Passage à l'heure d'été dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mars 2021

HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE

DE CHABBAT TSAV

ET DES 2 PREMIERS JOURS DE PESSA'H

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée de Chabbat vend. 26 mars : **18h 54***

1^{er} soir de Pessa'h : sam. 27 mars : après **20h 02****

2^e soir de Pessa'h : dim. 28 mars : après **21h 01****

Fin des premières fêtes : **21h 05**

	26/03	27/03	28/03		26/03	27/03	28/03		26/03	27/03	28/03
	Après				Après				Après		
Bordeaux	19.04*	20.08**	21.07**	Marseille	18.40*	19.42**	20.41**	Nice	18.32*	19.35**	20.34**
Grenoble	18.39*	19.43**	20.42**	Montpellier	18.46*	19.49**	20.47**	Rouen	18.59*	20.08**	21.06**
Lille	18.52*	20.02**	21.01**	Nancy	18.39*	19.46**	20.45**	Strasbourg	18.32*	19.40**	20.39**
Lyon	18.43*	19.48**	20.46**	Nantes	19.09*	20.15**	21.14**	Toulouse	18.55*	19.59**	20.57**

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Edito

Vous avez dit « miracles » ?

Alors que, dans toutes les maisons juives, c'est Pessa'h qui est au cœur de toutes les préoccupations, il peut paradoxalement être facile d'oublier l'essentiel. Au milieu de tout cela, il faut savoir se souvenir que nous vivons ce mois d'absolu : Nissan. Le mois de notre liberté, celui de notre naissance en tant que peuple mais aussi – et peut-être surtout – le mois dont le nom s'apparente en hébreu au mot « miracles ». Il nous faut donc penser un mois dont les miracles sont la réalité quotidienne, à vivre à chaque seconde, comme l'air que l'on respire ou comme le tissu de l'univers. Des miracles pour tous, à tout instant, dans toute situation... Quelle perspective ! Elle est sans doute assez vertigineuse pour que l'on se demande si elle a quelque chance de se concrétiser vraiment. Et pourtant...

Pourtant, voici qu'une suite d'occurrences nous tire de notre rêverie. Voici que le 11 Nissan, le jour anniversaire de la naissance du Rabbi, nous invite à avancer sur le chemin ouvert, à continuer la grande route de la liberté et, par nos actes, à faire qu'elle nous mène à la Délivrance éternelle. Voici que nous ressentons la grandeur du « Chabbat Hagadol », ce « Grand Chabbat » qui vit la force de l'Égypte – ses premiers-nés – se retourner contre elle-même en un revirement qui laissait présager que la transformation du monde était en marche avant même la sortie du pays d'esclavage. Voici que, tout 'Hamets chassé, de notre maison et de notre cœur, nous entonnons encore le chant de l'histoire, celui qui ne cesse jamais de murmurer à nos oreilles que notre aventure fait sens, qu'elle est belle et digne d'être vécue. Voici qu'avec la fête de Pessa'h, nous entrons dans un temps nouveau, déjà éclairé par cette lumière – la venue du Messie – qui chasse tous les vestiges d'obscurité encombrant encore la voie des hommes.

Il faut donc, à présent, vivre comme dans une autre dimension. Cela ne signifie pas, bien sûr, ne pas regarder le monde tel qu'il est, avec ses contraintes et ses difficultés, ni s'en créer un par la seule vertu de l'imagination, qui donne l'illusion de satisfaire les désirs inassouvis. Cette nouvelle dimension, à la fois plus haute et plus profonde, est en nous. Noble et grande, elle attend d'être mise en œuvre. La vivre, c'est être libre. La liberté – vraie, complète, absolue – à notre porte, dès qu'on le veut : est-ce un miracle ? Ou simplement le mois de Nissan.

A partir du dimanche 21 mars 2021 Pose des Téléphones : 5h 49 Heure limite du Chema : 9h 54 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mars 2021

* N'allumez pas après l'heure indiquée. ** Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

pauvre », elle ne peut transmettre le même message spirituel que la simple Matsa.

Similaire mais différent

L'on peut percevoir une autre distinction essentielle entre le 'Hamets et la Matsa en comparant les lettres de ces deux mots. Tous deux contiennent les lettres Tsaddik et Mêm. La seule différence est que le mots Matsa s'épelle avec un Hé et 'Hamets avec un 'Hèt. Le Hé et le 'Hèt ont tous deux trois barres et une ouverture en bas, qui rappelle le verset : « Le péché se tapit à l'entrée » (Beréchit 4 :7)

Mais le Hé, contrairement au 'Hèt, a une ouverture au côté gauche, près du sommet de la lettre. Cet espace pour s'échapper fait référence à la Techouva, l'opportunité toujours présente de se repentir et de revenir à D.ieu. Ces deux différences entre le 'Hamets et la Matsa sont en corrélation. La conscience démesurée du moi, symbolisée par le 'Hamets, est l'une des origines fondamentales du péché. Une personne campée sur ses positions est, en premier lieu, préoccupée par ses désirs personnels et les place au-dessus de tous les autres desseins, ce qui ne fait qu'accroître la possibilité de pécher.

Une telle personne n'évoluera pas facilement vers la Techouvah. Elle avancera plutôt des justifications pour rationaliser son comportement. Et de fait, « l'amour couvre tous les défauts », et tout particulièrement l'amour-propre qui peut nous aveugler et nous cacher nos manquements les plus criants.

En revanche, quelqu'un dont la nature reflète les qualités de la Matsa acceptera plus facilement de renoncer à ses désirs personnels et d'accomplir la Volonté de D.ieu. Et même s'il en vient à errer, il ne justifiera pas son comportement mais cherchera à corriger ses erreurs par la Techouvah.

Le pain de la foi

Le Zohar associe la Matsa à la qualité de

dépassement de soi, l'appelant : « le pain de la foi ». La foi implique un engagement qui va au-delà de la portée de nos facultés rationnelles. Tout en étant obligés de comprendre ces manifestations de la Divinité qui sont accessibles à notre intellect, nous observons que certains niveaux sont bien évidemment hors de notre compréhension. La foi est le seul moyen qui nous permet de nous lier à ces niveaux.

Au sens individuel, notre foi est quelque chose qui transcende notre moi. Souvent, sans même y réfléchir, nous prenons des décisions qui vont à l'encontre de notre foi. Bien que nous croyions en un idéal, nous ignorons cette croyance dans notre vie quotidienne. Le Talmud relate, par exemple, l'anecdote d'un voleur qui se met à prier D.ieu pour la réussite du vol qu'il s'appête à commettre. Bien qu'il croie en D.ieu, comme l'atteste sa prière, il prie pour le succès d'un acte en contradiction absolue avec la Volonté divine.

Résoudre cette dualité intérieure

La plupart d'entre nous ne sommes pas sujets à ce type d'erreurs flagrantes mais chacun de nous peut trouver des exemples où notre propre foi en D.ieu a failli et ne s'est pas intégrée à notre vie quotidienne. Un étudiant en Torah peut avoir la foi absolue que les enseignements qu'il étudie sont la parole de D.ieu et transcendent la compréhension humaine. Toutefois, tout en étant activement engagé dans ses études, il peut considérer cela comme un pur exercice intellectuel.

Dans le même ordre d'idées, dans un éblouissant moment de succès, l'homme d'affaires peut entretenir la pensée que c'est grâce à son aptitude et à la force de sa main qu'il a amassé sa fortune.

Bien qu'en théorie, il est sûr qu'il croit que « c'est la bénédiction de D.ieu qui apporte la réussite », sa confiance n'en affecte pas pour autant son comportement quotidien et ses sentiments.

La Mitsva de la Matsa a pour but de nous aider à surmonter cette dualité intérieure. Consommer ce « pain de la foi » nous fait prendre conscience du besoin d'intérioriser notre foi et nous permet de l'incorporer à notre vie quotidienne.

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons comprendre le statut de nos Sages (Makot : 24a) : « 'Havakouk est venu et les (la Torah et des Mitsvot) a fait dépendre d'une seule Mitsva (la foi), comme il est écrit ('Havakouk 2 :4) « un homme juste vit par sa foi. »

Plutôt que de considérer la foi et l'observance des Mitsvot comme deux entités séparées, 'Havakouk a montré que la foi doit dominer l'ensemble de notre service de D.ieu. La foi n'est donc pas juste une Mitsva mais la force qui motive et inspire l'accomplissement de toutes les Mitsvot.

Partager la Mitsva

Étant donné l'importance de la Mitsva de manger de la Matsa, nous devons faire tous les efforts possibles pour partager son accomplissement avec le plus de gens possible. Autrefois, les rabbins envoyaient des Matsot à tous les gens de leur communauté.

Aujourd'hui, cette pratique doit être rétablie par chacun d'entre nous, dans notre propre sphère d'influence.

Si cela est possible, les Matsot devraient être rondes et faites à la main, celles que l'on appelle les Matsot Chmourot, c'est-à-dire qu'elles ont été l'objet d'une surveillance très attentive pour éviter toute possibilité de levain.

C'est ainsi que nous garantirons que beaucoup plus de Juifs encore accompliront la Mitsva de la manière la plus parfaite.

Que ces efforts nous conduisent à l'accomplissement de la promesse de nos Sages : « Au mois de Nissan (les Juifs) furent délivrés et au mois de Nissan, ils seront délivrés » par la venue de Machia'h, très rapidement et de nos jours.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 21 MARS – 8 NISSAN

Mitsva négative n° 269 : Il nous est interdit de nous détourner d'un objet perdu. Au contraire, nous devons le prendre et le retourner à son propriétaire.

Mitsva positive n° 204 : Il s'agit du commandement nous incommodant de ramener un objet perdu à son propriétaire.

• LUNDI 22 MARS – 9 NISSAN

• MARDI 23 MARS – 10 NISSAN

Mitsva positive n° 236 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

• MERCREDI 24 MARS – 11 NISSAN

Mitsva positive n° 236 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

Mitsva négative n° 289 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous tuer les uns les autres.

Mitsva négative n° 296 : Il est interdit d'accepter une rançon offerte pour l'auteur d'un homicide par négligence dans le but de le dispenser de l'exil (dans une ville de refuge). Au contraire, il doit subir l'exil dans tous les cas.

• JEUDI 25 MARS – 12 NISSAN

Mitsva positive n° 225 : Il s'agit du commandement selon lequel nous devons obliger un meurtrier involontaire à quitter sa ville et à aller habiter dans une ville de refuge.

Mitsva négative n° 295 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accepter une rançon pour celui qui a commis délibérément un meurtre. Au contraire, on doit le mettre à mort dans tous les cas.

Mitsva négative n° 292 : Il est interdit d'exécuter un criminel, au moment où il a déjà accompli sous nos yeux une transgression passible de la peine de mort, avant de l'avoir fait passer en jugement. Au contraire, il doit faire l'objet d'un procès et des témoins seront entendus par le tribunal. Il faut nous contenter de faire notre déposition et laisser au tribunal le soin de juger quelle sanction il y a lieu de prononcer contre lui.

• VENDREDI 26 MARS – 13 NISSAN

Mitsva positive n° 247 : Il s'agit du commandement qui nous enjoint de nous porter au secours d'une personne menacée par un agresseur, même au prix de la vie de ce dernier. En d'autres termes, nous devons tuer l'agresseur s'il nous est impossible de sauver la personne menacée sans cela.

Mitsva négative n° 293 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir le moindre égard pour la vie d'un agresseur. →

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

LE SOUHAIT D'UNE MÈRE

Il y a plus de 25 ans, aux États-Unis, une mère sentant les effets de l'âge, prit son fils à part alors qu'elle revenait d'un voyage en Israël dans le cadre de ses activités sionistes : « Je souhaite que tu restes un bon Juif et voici le cadeau que je t'ai rapporté : une Mezouza dans un magnifique écrin artistiquement ciselé à accrocher à la porte de ta maison ! ».

Elle même avait été très impliquée dans toutes sortes d'organisations féminines militant pour le développement des œuvres sociales en Israël et elle était peinée de constater que ses deux enfants ne s'y intéressaient pas du tout, ne tenaient à aucune tradition juive, absolument aucune...

Quelques années plus tard...

13 février 2019 : il y a du vent en Californie et je suis sur les routes. De nombreux arbres sont tombés dans la région où je me trouve pour mes affaires et je suis obligé d'emprunter des routes secondaires dans des villes que je ne connais pas du tout.

Alors que je manœuvre dans une rue étroite, je suis frappé par la présence d'une Mezouza sur la porte d'une maison : par la fenêtre, j'aperçois un homme penché sur son ordinateur. Il est tard, je dois faire la prière de Min'ha puis je réfléchis : seul D.ieu a pu me guider ainsi, certainement le Rabbi veut que je m'intéresse si c'est un Juif qui habite dans cette maison – bien

que ce ne soit pas une région à forte population juive.

Bref, je me suis garé, j'ai pris mes Téfilines et j'ai sonné à la porte. Effectivement, c'était bien une Mezouza et l'homme était juif, un photographe célèbre appelé Yisraël. Il venait de passer une mauvaise journée : un arbre était tombé et avait totalement détruit sa superbe (et chère) voiture... Et maintenant un Juif orthodoxe, avec barbe et chapeau, sonnait à sa porte...

Les vingt minutes suivantes furent complètement surréalistes. Il mit les Téfilines pour la première fois depuis quarante ans et me demanda de prendre une photo car, souria-t-il : « Ma mère sera si contente ! ». J'ai déjà mis les Téfilines à des centaines d'autres personnes mais là, c'était vraiment émouvant ! Yisraël me tendit sa carte de visite et je me hâtai de prier Min'ha.

Des semaines plus tard, alors que je me trouvais au Ohel du Rabbi (au cimetière Montefiore à New York), je pensais soudain très fort à Yisraël et priai pour lui...

13 Nissan 2019, je me retrouvai à nouveau dans cette région de Californie ; j'en profiterais pour apporter des Matsot Chmourot à Yisraël bien que je ne sois plus très sûr de son adresse : la fois dernière, la route était défoncée, avec des arbres effondrés tout le long du trajet et un vent très fort qui défigurait le paysage... Mais je me souvins que, dans mon téléphone, je devais avoir stocké la photo de sa carte de visite : il répondit à mon appel téléphonique comme si D.ieu Lui-même l'avait appelé :

- Je cherchais à vous joindre depuis le jour où vous avez sonné à ma porte il y a deux mois. Vous avez été envoyé par le Ciel, je dois vous raconter la suite de l'histoire. Je vais vous guider par téléphone jusqu'à ce que vous arriviez ici, il faut absolument que je vous parle !

Quand j'arrivai, j'étais très ému : voilà un homme de plus de 50 ans, qui n'a eu aucun contact avec le judaïsme pendant toute sa vie adulte et qui tient à parler à un Juif pratiquant pour lui poser des questions sur D.ieu...

Voilà son histoire : le 14 février (soit le lendemain de notre première rencontre), Yisraël reçut un appel de sa sœur : leur mère âgée de 94 ans avait été amenée d'urgence à l'hôpital... Avant de quitter ce monde, elle avait eu la joie de voir la fameuse photo de son fils portant les Té-

filines, elle qui avait toujours rêvé de voir ses enfants rester de bons Juifs attachés à la tradition et transmettant le flambeau aux générations futures... Tout cela était le résultat de cette Mezouza qu'elle avait offert à son fils 25 ans plus tôt, quand elle avait demandé à son fils de prononcer, le jour venu, son oraison funèbre. Maintenant Yisraël pouvait joindre les pièces du puzzle et comprendre comment les mots de sa mère ainsi que la Mezouza qu'elle lui avait offerte avaient influencé le cours de sa vie. Effectivement, à l'enterrement de sa mère, en présence de centaines de personnes – y compris des rabbins orthodoxes – il rappela sa mémoire, son attachement aux valeurs du judaïsme et sa quasi-prophétie qu'un jour, un Juif orthodoxe frapperait à la porte de son fils grâce à la Mezouza et l'aiderait à renouer avec sa tradition familiale.

Je remis à Yisraël une boîte de Matsot Chmourot et il demanda timidement :

- Cela fait plus de dix ans que je n'ai pas participé à un Séder, puis-je me joindre au vôtre ?

- Absolument, d'ailleurs ça tombe bien : cette année, il se trouve que je dois passer le Séder tout seul et j'avais bien peur, dans ce cas, de m'endormir. Avec un invité, ce sera bien plus vivant !

Alors, qui rend service à qui ?

Zalman Klein

COLlive

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

EN VOYAGE

Pendant l'exil, il est plus facile d'obtenir l'inspiration divine qu'à l'époque du Temple. Quand l'homme pense profondément à l'union avec D.ieu, immédiatement la Présence Divine réside sur lui.

Cette différence s'explique. La situation d'aujourd'hui est comparable à celle du villageois qui n'est pas autorisé à se présenter devant le roi dans son palais mais qui peut aller à lui quand il est en voyage, dans une auberge.

(D'après Kéter Chem Tov par. 312) H.N.



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

LE NUMERO

Service Porte à Porte **1 - 8 €**
sur présentation de la Sidra

DE LA COMMUNAUTÉ
32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN
Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELLES SONT LES MITSVOTS ESSENTIELLES DU SÉDER ?

Le samedi 27 et le dimanche 28 mars 2021, on organise le repas du Séder pour célébrer la sortie d'Égypte.

Auparavant, les femmes et les jeunes filles auront allumé leurs bougies de la fête (à partir d'une flamme allumée avant le Chabbat 26 mars) en récitant les 2 bénédictions suivantes :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Yom Tov ».

2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehiguianou Lizmane Hazé ».

On ne pourra commencer le Séder qu'après la nuit tombée : 20h 02 samedi et 21h 01 dimanche soir (horaires valables en Ile-de-France. Faire attention au changement d'horaire pendant la nuit de samedi à dimanche !).

Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

• **Raconter la sortie d'Égypte** : On le fait en lisant la Haggada.

• **Manger de la Matsa** : On mange de la Matsa les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Matsa », en plus de la bénédiction habituelle « Hamotsi ». La Matsa du Séder sera « Chemourah », c'est-à-dire qu'on aura surveillé, depuis la moisson, que les grains de blé, et plus tard la farine, n'aient pas été en contact avec de l'eau, ce qui risquerait de les rendre 'Hamets. Nombreux sont ceux qui préfèrent consommer les Matsot rondes cuites à la main (et non à la machine) comme au temps de la sortie d'Égypte. **Il faut manger au moins 30 grammes de Matsa**, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes. Il faudra manger trois fois cette quantité de Matsa : pour le « Motsi », pour le « Kore'h » (le « sandwich » aux herbes amères), et pour le « Afikoman », à la fin du repas, en souvenir du sacrifice de Pessa'h qui était mangé après le repas.

• **Manger des herbes amères (Maror)** : On mange des herbes amères en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Égypte. On achètera de la salade romaine qu'on nettoiera feuille par feuille devant une lumière pour être sûr qu'il n'y a pas d'insectes, après l'avoir fait tremper dans de l'eau. On prépare pour chacun des convives au moins 19 grammes de « Maror », c'est-à-dire de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le « Harosset » (compote de pommes, poire et noix, avec un peu de vin) après avoir prononcé la bénédiction : « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Maror ». On consomme encore 19 grammes de Maror bien séché entouré de Matsa pour le « Sandwich de Kore'h ».

• **Boire 4 verres de vin** : On doit boire au cours du Séder au moins quatre verres de vin ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres, et on doit en boire à chaque fois au moins la moitié, en une fois. Les hommes et les garçons doivent s'accouder sur le côté gauche, de préférence sur un coussin, pour manger la Matsa et boire les quatre verres de vin. **F.L.**



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défilants toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny**

LEADER CASH Votre magasin au cœur du 19^e 82 rue Petit - 75019 Paris

**600 m²
au service
de la
communauté**

- Beaucoup de choix
- Prix défilant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**



GLATT CACHER LAMEHADRINE

Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47



RIMON SCHOOL

AU SERVICE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

CONTACT@SO-SACS.COM
06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES

SNS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU !!!

GARAGE DIRECT AUTO

07 62 00 60 99

Franchise offerte (voir conditions au garage)

Véhicules de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements et prise en charge rapide assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42
01 48 44 00 88

43 Chemin des Vignes
93000 Bobigny



Maintien & Aide à domicile

- Personnes âgées
 - Familles, garde d'enfants
 - Situation d'handicap
 - Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00

Etude du **RAMBAM**

Mitsva négative n° 297 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous abs- tenir de sauver la vie d'un Juif, lorsque nous le voyons en danger de mort et d'anéantissement, s'il est en notre pouvoir de le sauver.

Mitsva positive n° 182 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de ré- server six villes de refuge qui seront prêtes à accueillir tout homme ayant commis un homicide involontaire. Il faut aussi préparer l'accès à ces villes, en le maintenant en bon état et l'on n'y laissera pas d'obstacles empêchant le fugitif d'échapper à ses poursuivants.

• **SAMEDI 27 MARS – 14 NISSAN**

Mitsva positive n° 181 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de briser la nuque d'une génisse si nous trouvons un mort dans un champ, dont on ne connaît pas le meurtrier.

Mitsva négative n° 309 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer et labourer le bas-fond sauvage où on a brisé la nuque de la génisse.

Mitsva négative n° 298 : Il nous est interdit de laisser les sources de danger ou des obstacles dans le domaine public et privé, pour éviter qu'ils ne soient la cause d'accidents mortels pour des hommes.

Mitsva positive n° 184 : Il s'agit du commandement nous incombant d'éloi- gner toute embûche, tout danger qui pourrait menacer la sécurité de tous les endroits où nous demeurons, c'est-à-dire que nous devons construire une barrière autour des toits, puits, fossés et endroits similaires pour que per- sonne n'y ou n'en tombe.

• **DIMANCHE 28 MARS – 15 NISSAN**

Mitsva négative n° 299 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'induire son prochain en erreur par un conseil

Mitsva positive n° 202 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de décharger une bête qui succombe sous son fardeau, dans le champ.

Mitsva positive n° 203 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'aider un homme à relever une charge sur sa bête ou sur lui-même s'il est seul, après qu'elle ait été déchargée par nos soins ou par quelqu'un d'autre.

Mitsva négative n° 270 : Il nous est interdit d'abandonner celui qui, en che- min, succombe sous son fardeau. Au contraire, nous devons l'aider en le dé- chargeant de son fardeau jusqu'à ce qu'il puisse le réinstaller et nous devons soulever avec lui sa charge jusque sur son dos ou sur celui de sa bête.

• **LUNDI 29 MARS – 16 NISSAN**

• **MARDI 30 MARS – 17 NISSAN**

Mitsva positive n° 245 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

• **MERCREDI 31 MARS – 18 NISSAN**

• **JEUDI 1^{er} AVRIL – 19 NISSAN**

Mitsva négative n° 250 : Il nous est interdit de léser notre prochain lors d'une transaction commerciale, qu'il s'agisse d'un achat ou d'une vente.

• **VENDREDI 2 AVRIL – 20 NISSAN**

• **SAMEDI 3 AVRIL – 21 NISSAN**

Mitsva négative n° 251 : Il nous est interdit de léser autrui par des paroles, c'est-à-dire d'avoir à l'égard de son prochain des paroles susceptibles de le blesser, de l'humilier et de lui causer une peine irréparable.

• **DIMANCHE 4 AVRIL – 22 NISSAN**

Mitsva négative n° 253 : Il nous est interdit de molester un prosélyte et de lui causer du tort lors d'un achat ou d'une vente.

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

NOUVEAU !!
Fromage et
Charcuterie
à la coupe

L'unité des enfants à travers les lettres dans le Séfer Torah



*Le 11 Nissan 5741,
le Rabbi de Loubavitch annonçait
une campagne bien particulière :*

*Unir les enfants,
petits garçons avant la Bar Mitsva,
petites filles avant la Bat Mitsva,
dans un Séfer Torah réservé aux enfants
à travers le monde afin de renforcer
leur lien avec la Torah*

*La lettre dans le Séfer Torah
est une source de bénédictions
pour l'enfant, sa famille
ainsi que pour tout le Peuple juif*

www.kidstorah.org

Votre Boîte de Tsédaka est pleine !



Contactez-nous au
01 45 26 87 60
Nous nous ferons un plaisir
de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au
Beth Loubavitch :
8 rue Lamartine - Paris 9^e
ou 55 rue Petit - Paris 19^e
ou compléter notre formulaire en ligne
sur loubavitch.fr/tsedaka

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA SIDRA DE LA SEMAINE

à retourner au Beth Loubavitch
8, rue Lamartine - 75009 Paris

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Ci-joint mon règlement d'un montant de :

- 40€ pour l'année • 65€ pour l'U.E.
- 60€ abonnement de soutien • 80€ pour l'U.E.

LA FONDATION HAYA MOUCHKA ainsi que L'ASSOCIATION BETH LOUBAVITCH sont habilitées à recevoir les legs

A noter:
Vous pensez léguer votre patrimoine à des proches. Il existe des
AVANTAGES FISCAUX
liés aux fondations qui permettent d'en léguer une partie à la Fondation sans que cela ne diminue en rien leur part.

N'hésitez pas à nous contacter en toute discrétion pour plus d'informations au
01.44.52.72.96.
Demandez Dovi

CAMPAGNE DE PESSA'H 5781

Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder au prix de 10€ l'un

par un chèque de €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch et à adresser au Beth Loubavitch :
Campagne de Pessa'h 8, rue Lamartine - 75009 Paris

	HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DES DEUX DERNIERS JOURS DE PESSA'H		ÎLE-DE-FRANCE		02/04		03/04		02/04		03/04	
					Après		Après		Après		Après	
Bordeaux	20.13*/21.17**		Entrée 1 ^{er} soir : vendredi 2 avril : 20h 05*		Marseille	19.48*/20.51**		Nice	19.41*/20.44**			
Grenoble	19.48*/20.53**		2 ^e soir : samedi 3 avril : après 21h 13**		Montpellier	19.54*/20.58**		Rouen	20.10*/21.20**			
Lille	20.04*/21.14**		Sortie de la fête : dimanche 4 avril à 21h 15		Nancy	19.49*/20.58**		Strasbourg	19.43*/20.51**			
Lyon	19.52*/20.57**				Nantes	20.19*/21.26**		Toulouse	20.04*/21.07**			

A partir du dimanche 28 mars 2021 Heure limite du Chema : 10h 46

* N'allumez pas après l'heure indiquée. ** Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.



Liste des Universités, Écoles et Lycées visités par le Beth Loubavitch



Beth Loubavitch des Étudiants (Quartier Luxembourg-Sorbonne)

1, rue de l'Abbé de l'Épée - 75005 Paris - Tél.: 01 42 03 13 21 - bethloubavitch-etudiants.com

Toujours à vos côtés, le Beth Loubavitch vous accompagne pendant vos études. Vous recherchez des cours de Torah, des repas Cachères etc. N'hésitez pas à prendre contact avec le délégué pour votre établissement.

PARIS

PARIS 2

M. Danov 06 10 22 02 77
CNAM-INTEC, EDHEC, Ecole Eemi

PARIS 3

M. Lubecki 06 66 90 73 60
BH 57 rue Saintonge - Ecole Progress

PARIS 5 et 6

M. Amauve 07 53 07 06 66
1 rue de l'Abbé de l'Épée

Univ. Paris I - Panthéon Sorbonne - Ecole Normal Supérieur - Univ. Paris VI - Pierre & Marie Curie - Univ. Paris V - Paris Descartes - Univ. Paris VII - Garancière - Lycée Montaigne - Lycée Alsacienne

M. Apelbaum 06 61 78 00 20
63 rue Notre Dame des Champs

PARIS 8

S.B. Kesselman 07 68 84 60 26
Quartier Miromesnil-Haussmann

PARIS 10

R. Lebar 06 74 27 72 55
Univ. Paris VIII - Larboisière
Progress Santé - CFA IGS

PARIS 11

M. Cohen 06 10 96 30 84
ESCP - Lycée Voltaire

L. Amauve 06 65 01 18 20
19 rue S. Sabin - Lycée Progress

PARIS 12

Y. Martinez 06 61 10 62 10
Dentaire • Cours Spinoza
S. Michel de Picpus

PARIS 13

M. Lachkar 06 50 08 48 86
Univ. Paris I - Tolbiac - PSB - Paris School of Business
Univ. Paris VI - La Pitié Salpêtrière
Univ. Paris VII - Diderot (à côté de la BNF) - INALCO

PARIS 15

Y. Djan 06 63 55 15 55
Optique ISO • Ecole d'Immobilier
Prépa Commerciale
A. Marciano 06 15 15 01 02
ESGC • Campus ESME • AEPO Optique • Lycée Fresnel

PARIS 16

M. Gabay 06 60 02 11 11
S.B. Kesselman 07 68 84 60 26
Univ. Paris IX - Dauphine
Lycée Janson de Sailly - Descartes

PARIS 17

I. Elmikies 07 87 26 21 21
Lycées: Ronsard, Carnot et Chaptal
Y. Elbaz 06 50 07 33 09
Lycée La Rose Blanche, Cerene, Ecole 42

PARIS 18

R. Lebar 06 74 27 72 55
4 rue Jean Varenne - Univ. Paris VII - Bichat

PARIS 19

R. Halimi - 06 34 90 11 44 Ecoles

PARIS 20

D. Atlan - 06 62 62 17 82
La Prépa Santé - Groupe Diploma

ILE-DE-FRANCE

78

M. Nisenbaum 06 22 83 55 82
96 bis rue du Fortin 78180 Montigny-le Bretonneux
Fac de médecine et de droit de S.-Quentin-en-Yvelines et école d'ingénieur

L. Mimoun 06 65 96 26 26
HEC - Tecomah - Jouy en Josas

E. Cohen 06 19 64 17 64
79 ter, rue de la Paroisse 78000 Versailles

Lycée Hoche - Versailles
Lycée La Bruyère - Versailles

91

N. Sebagn 06 50 24 24 63
Evry Ecoles: Télécom Management / Télécom SudParis / Université d'Evry / Faculté des Métiers / IUT

L. Mimoun 06 65 96 26 26
40, rue Alphonse Daudet 91400 Saclay
Supélec - Gif Sur Yvette - Ecole centrale Paris • IUT - Bures sur Yvette • Campus Orsay - Orsay

92

Y. Chiche 06 99 16 75 67
Prépa Hec - Clamart, Centrale-Châtenay-Malabry

C. Mergui 06 23 28 96 73
Pôle Universitaire - ENASSE - IPASSE - Ecole des Cadres, La Défense

L. Azimov 06 63 04 51 90
Lycées: S. James et Pasteur - Neuilly sur Seine

M. Arnaue 07 53 07 06 66
Univ. Paris X - Nanterre

D. Mimoun 06 14 25 67 81
Univ. Paris V - Paris Descartes • Malakoff • Univ. Paris V (Dentaire) - Paris Descartes • Montrouge

M. Abitboul 07 83 95 81 77
Dentaire Montrouge

L. Mimoun 06 65 96 26 26
Lakana, IUT, Jean Monet - Sceaux Pharmacie
Châtenay-Malabry

93

S.B. Kesselman 07 68 84 60 26
Univ. Paris XIII - SMBH - Bobigny

94

S.B. Kesselman 07 68 84 60 26
IUT-ESTP - ENS - Cachan

H. Dawidowicz 06 60 83 24 04
Univ. Paris XII - Val-de-Marne
Univ. Paris Est Créteil Droit - Créteil

H. Drockman 06 16 15 57 64
Lycées: Arsonval - Marcelin Berthelot

L. Zerbib 06 46 87 62 08
Efrei SUP'Biotech et EPITA - Villejuif

95

M. Dawidowicz 06 10 25 15 28
BH - 51 rue de l'abbaye - Cergy ESSEC, Cergy Pontoise - EISTI - ENSEA - Université des Chênes - institut polytechnique S.-Louis

"Bibliobus" du Beth Loubavitch
présent devant l'établissement

'HABAD EN CAMPUS - PROVINCES

Aix-en-Provence : A. Gerbi 06 03 90 36 17
Bourgogne : H. Slonim 06 52 05 26 65
Caen : M. Lewine 06 51 16 07 79
Cannes : L. Gourevitch 07 82 56 39 91
Grenoble : Y. Lahiany 06 09 51 40 24

Le Havre : D. Lewine 06 50 77 96 39
Lille : L. Dahan 07 81 10 39 44
Lyon : S. Gurewitz 06 17 99 29 53
Marseille : B. Bard 07 83 52 08 38
Montpellier : P. Partouche 04 67 92 86 93

Metz : Y. Atlan 06 28 34 85 01
Nancy : M. Gabai 06 64 83 67 60
Nice : M. Altané 06 66 52 70 90
Orléans : A. Engelberg 06 26 52 43 84
Reims : M. Arnaue 07 53 07 06 66

Rennes : M. Atlan 06 95 06 13 60
Rouen : C. Lubecki 06 13 79 24 08
Strasbourg : N. Paris 06 46 11 98 15
Pau/Bayonne : M. Matusof 06 22 10 75 49
Toulouse : G. Sebagn 06 26 76 00 43

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2021 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris
• Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **lundi 22 mars 2021**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 25 mars 2021 à 19h**.

• Par fax au numéro suivant : **01 45 26 24 37**

• Par Internet à l'adresse suivante : **www.loubavitch.fr**, avant le **jeudi 25 mars à 19h**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.
N.B.: Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

Votre anniversaire juif est important !

Il y a 33 ans, en hommage à son épouse, la Rabbanit Haya Mouchka י"י, le Rabbi de Loubavitch lançait la campagne

« **Célébrez votre anniversaire** »

Votre anniversaire est un jour de réflexion. C'est le moment de penser à vous-même, à vos actes, à la place que prend la Torah dans votre vie.

Votre anniversaire est VOTRE JOUR

Préparez-vous à le fêter avec vos proches.

Ce jour-là, remerciez D.ieu par une prière, donnez la Tsédaka, renforcez votre étude de la Torah, récitez des psaumes de David...

Inscrivez-vous sur **bethloubavitch-anniversaire.fr**

ou envoyer par **WhatsApp** votre nom, prénom, date de naissance

au **07 67 19 32 70**

Vous recevrez un certificat anniversaire avec votre date d'anniversaire hébraïque et les coutumes liées à ce jour